



## Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

### Séance ordinaire du 15 janvier 2010

- 2010-01** avis favorable sur le projet Toucan et confirmation de la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme de la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-02** mise en place d'une stratégie de développement touristique sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-03** nomination du coordinateur communal des agents communaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et des agents recenseurs
- 2010-04** adhésion de la commune de Montsinéry-Tonnégrande au centre médico-sportif de la Guyane
- 2010-05** autorisation de signature de la convention « Ecole numérique rurale »
- 2010-06** adhésion de la commune de Montsinéry-Tonnégrande au chèque déjeuner ; fixation de la valeur du chèque entre 5 et 8 euros ; fixation du pourcentage de la collectivité à hauteur de 50 à 60 %
- 2010-07** modification du plan de financement de la réhabilitation de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2010-08** modification du plan local d'urbanisme
- 2010-09** modification du plan de financement pour la réalisation d'un orthophotoplan sur les zones urbaines et aménageables de la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-10** modification de la demande d'autorisation de contracter un emprunt auprès de l'Agence française de développement
- 2010-11** analyse de la situation présente en Haïti : mise en place d'une cellule de soutien ; don de 1500 euros à la Fondation de France



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2010**

**DATE DE CONVOCATION**

10 Janvier 2010

**DATE D’AFFICHAGE**

10 Janvier 2010

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 10  
ABSENTS : 05  
QUORUM : 08

**DELIBERATION N°2010/01 /M-T**

L’AN DEUX MILLE DIX LE QUINZE JANVIER Á DIX HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame **Rosaline CAMILLE** 2<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Marcelline POPO** 4<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale  
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère  
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère  
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère  
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

**ABSENTS EXCUSÉS:**

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

**ABSENTS:**

Madame **Pauline TARCY** Conseillère  
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller  
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller  
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4<sup>ème</sup> Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



**Délibération n° 2010/01/ MT**

Objet : Emission d'un avis favorable sur le projet TOUCAN et confirmation de la comptabilité du projet avec le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande.

Mesdames,  
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par délibération n°2009/55/MT en date du 10 novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de reporter sa décision par rapport à l'émission d'un avis favorable sur le projet TOUCAN ainsi que de la confirmation de la compatibilité du projet avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune dans l'attente d'informations complémentaires.

Le rapport du projet est le suivant :

- réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol de 5 MWC avec le dispositif de stockage d'électricité dont l'implantation est envisagée sur la parcelle AX 175.

Les informations complémentaires ayant été fournies, je vous demande de bien vouloir vous prononcer et pour cela de délibérer.

Le Maire,



Patrick LECANTE



.../...

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions.

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Cahier des charges de l'appel d'offres en date du 18/07/2009 du *Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat* portant sur des installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Ce cahier des charges prévoit que les candidats à cet appel d'offres joignent à leur dossier le procès verbal de la délibération des conseils municipaux des communes concernées par leur projet et l'avis du maire, sur la prise en compte par le projet du plan local d'urbanisme ou du document d'urbanisme existant.

- 1) Considérant que la Commune est favorable au développement sur son territoire d'énergies renouvelables à partir du photovoltaïque,
- 2) Considérant que le projet susvisé permettra de générer des retombées utiles pour la Commune en termes d'activité et de recettes,
- 3) Considérant que le classement en zone UI du PLU permet de réaliser cette opération,

**Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

### EMET

Un avis favorable envers le projet susvisé et confirme la compatibilité dudit projet avec le Plan Local d'Urbanisme. Il est en outre précisé que le présent avis ne dispense en aucune manière le projet de l'obtention de toutes les autorisations requises pour sa réalisation.

**ADOPTÉE PAR HUIT (08) VOIX DEUX (02) ABSTENTIONS**

Pour certification exécutoire  
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 15 Janvier 2010

Le Maire



Patrick LECANTE

